
Jour de séance 28

le vendredi 17 mai 2019

9 h

Prière.

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à réduire les gaz à effet de serre. (Pétition 11.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M. Crossman :

34, *Loi relative à l'Association des travailleuses et des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Oliver, appuyé par l'hon. M. Urquhart, propose ce qui suit :

attendu que les infrastructures, les installations et les services liés aux travaux publics sont d'une importance cruciale pour la santé, la sécurité et le mieux-être des gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu que les installations et les services en question ne seraient pas en place si ce n'était des efforts constants déployés par les professionnels, les employés et les administrateurs qui participent aux travaux publics, lesquels représentent les paliers de gouvernement fédéral, provinciaux, territoriaux et locaux et se chargent et s'occupent de la conception, de la construction, de l'exploitation et de l'entretien des réseaux de transport, d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées, des bâtiments publics ainsi que des autres structures et installations nécessaires à la prestation de services à la population ;

attendu qu'il est dans l'intérêt public que la population et les responsables locaux de la province acquièrent des connaissances et continuent de s'intéresser de plus en plus aux besoins et aux programmes liés aux travaux publics dans leur collectivité ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative désigne la semaine du 19 au 25 mai 2019 Semaine nationale des travaux publics

et que tous les parlementaires se joignent aux représentants d'organismes gouvernementaux à l'occasion des activités et des cérémonies organisées pour saluer nos ingénieurs et administrateurs des travaux publics et

souligner leur importante contribution à l'échelle nationale à l'égard de notre santé et de notre mieux-être. (Motion 55.)

La séance, suspendue à 10 h 42, reprend à 10 h 53.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Holder, appuyé par M. Savoie, propose ce qui suit :

attendu que le gouvernement affecte des fonds publics au soutien des universités du Nouveau-Brunswick dont les activités sont gérées de façon indépendante ;

attendu que les personnes représentant lesdites universités à dotation publique ont convenu de comparaître devant un comité de la Chambre pour répondre à des questions portant sur la gestion des fonds affectés et sur des sujets connexes ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre constitue le Comité spécial sur les universités publiques, chargé d'inviter les personnes représentant les universités à dotation publique du Nouveau-Brunswick et les personnes représentant la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes à comparaître devant lui pour traiter de l'administration des universités, des programmes d'études, de la mesure du rendement, de la reddition de comptes et de la transparence et pour en fournir un aperçu

et que le comité soit composé de M. Savoie, de l'hon. M^{me} Shephard, de l'hon. M. Holland, de l'hon. M. Steeves, de M. Horsman, de M^{me} Thériault, de M. McKee, de M^{me} Landry, de M^{me} Mitton et de M. DeSaulniers. (Motion 56.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Sur la motion de M. Savoie, appuyé par le premier ministre, il est résolu que l'Assemblée, à la levée de la séance, s'ajourne au mardi 28 mai 2019.

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 24, 25, 26, 27, 28 et 33 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier le projet de loi 19.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 24, *Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 24 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 24, *Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments onéreux*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 25, *Loi modifiant la Loi sur la gratuité des médicaments sur ordonnance*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 25 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 25, *Loi modifiant la Loi sur la gratuité des médicaments sur ordonnance*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 27, *Loi concernant la mise en oeuvre des recommandations du Rapport du Groupe de travail sur Travail sécuritaire NB*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 27 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 27, *Loi concernant la mise en oeuvre des recommandations du Rapport du Groupe de travail sur Travail sécuritaire NB*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 26, *Loi modifiant la Loi sur l'exploitation des carrières*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 26 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 26, *Loi modifiant la Loi sur l'exploitation des carrières*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 28, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 28 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 28, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 33, *Loi concernant le système d'information sur la santé publique*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 33 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 33, *Loi concernant le système d'information sur la santé publique*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. C. Chiasson.

La séance, suspendue à 12 h 11, reprend à 12 h 32.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Chiasson, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

19, *Loi concernant la Loi sur l'évaluation, la Loi sur l'impôt foncier et la Loi de la taxe sur le transfert de biens réels.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 13 h 40.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 35

(16 mai 2019).